



Université de Montréal

École de santé publique

Département de Santé environnementale
et santé au travail

M. Sc. Santé environnementale et santé au travail

Jérôme Lavoué, professeur titulaire, Responsable de la maîtrise
Mylène Ratelle, professeure adjointe, Responsable des stages
Meghan Dominguez Correa, TGDE programme 2e cycle

Note : l'emploi du masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte

2024-10-28

TABLE DES MATIÈRES

1 MAÎTRISE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ AU TRAVAIL	2
1.1 Description générale.....	2
1.2 Objectifs selon les cheminements et les options.....	2
1.3 Durée de la scolarité.....	4
1.4 Conditions d'admission.....	5
1.5 Conditions pour débiter le stage ou le travail dirigé (T.D.)	6
1.6 Règlement pédagogique concernant la fin de la candidature.....	6
2 STRUCTURE DU PROGRAMME DE MAÎTRISE.....	9
3 TRAVAIL DIRIGÉ DE MAÎTRISE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ AU TRAVAIL.....	9
4 STAGE DE MAÎTRISE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ AU TRAVAIL	11
4.1 Permis de travail pour étudiant étranger inscrit au stage	12
5 PRÉSENTATION DES SÉMINAIRES DE TRAVAUX DIRIGÉS ET DE STAGE DE MAÎTRISE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ AU TRAVAIL	12
5.1 Guide de rédaction du résumé de séminaire	13
5.1.1 Exemple de résumé.....	14
6 PROCÉDURE DE DÉPÔT DE VOTRE MÉMOIRE, DE VOTRE RAPPORT DE STAGE OU DE TRAVAIL DIRIGÉ	17
7 PROCESSUS D'ÉVALUATION DU RAPPORT DE STAGE, TRAVAIL DIRIGÉ OU MÉMOIRE	17
7.1 Délai de soumission du rapport et de présentation orale	17
8 CORPS PROFESSORAL	18
9 ÉCHELLE DE NOTATION.....	18
10 PLAGIAT.....	19

1 Maîtrise en Santé environnementale et santé au travail

Numéro de programme: 2-488-1-0

- Maîtrise avec mémoire

- Maîtrise avec travail dirigé

- Maîtrise avec stage

1.1 Description générale

Le programme de M. Sc. en santé environnementale et santé au travail vise à former des scientifiques qui contribueront à caractériser, à évaluer et à interpréter les relations entre l'environnement et la santé humaine en vue d'apporter des solutions aux problèmes reliés à l'impact des divers agresseurs rencontrés dans l'environnement. Les agresseurs de l'environnement visés sont principalement les substances toxiques que l'on retrouve dans des milieux tels que l'air extérieur, l'air intérieur, l'eau, les aliments, les sols ainsi que le milieu de travail.

Il s'agit d'un domaine vaste et diversifié dont la base fait l'objet de cours dans un tronc commun. Plusieurs cheminements sont possibles : M. Sc. avec mémoire ainsi que M. Sc. avec stage ou travail dirigé. Le cheminement avec stage ou travail dirigé comprend cinq options : 1) toxicologie générale, 2) analyse du risque, 3) environnement, santé et gestion des catastrophes, 4) santé environnementale mondiale, 5) hygiène du travail.

1.2 Objectifs selon les cheminements et les options

M. Sc. avec mémoire

Se familiariser avec la démarche de la recherche scientifique dans le domaine de la relation environnement-santé humaine par la réalisation d'un projet de recherche et la rédaction d'un mémoire. S'initier à la communication scientifique orale et écrite de résultats de recherche. Se préparer à une carrière impliquant de la recherche dans le domaine.

M. Sc. avec stage ou travail dirigé, option toxicologie générale

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie. Selon que le choix de l'étudiant portera sur le stage ou le travail dirigé, l'accent pourra être mis plus particulièrement sur des aspects reliés à une des sous-disciplines de la toxicologie (p. ex. toxicologie analytique, neurotoxicologie) ou sur des aspects reliés à un de ses nombreux champs d'application (toxicologie agro-alimentaire, toxicologie environnementale, toxicologie clinique, toxicologie industrielle, toxicologie des médicaments). Se préparer à une carrière impliquant l'interprétation et l'application des connaissances dans le domaine.

M. Sc. avec stage ou travail dirigé, option analyse de risque

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques spécialisées permettant d'effectuer une analyse de risque en matière de contamination chimique de l'environnement en s'appuyant sur les principes et les méthodes de la toxicologie et de l'épidémiologie, et de participer à la gestion et à la communication du risque en collaboration avec d'autres intervenants. Approfondir ces connaissances à l'occasion d'un travail dirigé ou se familiariser avec leur application à l'occasion d'un stage. Se préparer à une carrière impliquant l'interprétation et l'application des connaissances dans le domaine.

M. Sc. avec stage ou travail dirigé, option environnement, santé et gestion des catastrophes

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques spécialisées dans le domaine de la santé environnementale en mettant l'accent sur les compartiments environnementaux ayant une incidence potentielle sur la santé publique. Participer à la gestion et à la communication des décisions relatives aux moyens mis en place à des fins de prévention. Plusieurs outils tels les études d'impact et la modélisation pouvant être utilisés à cette fin font l'objet de cours spécifiques. Le stage ou le travail dirigé vise à approfondir ces connaissances ou à se familiariser avec leur application. Ainsi les diplômés seront préparés à une carrière impliquant l'interprétation et l'application des connaissances dans le domaine.

M.Sc. avec stage ou travail dirigé, option santé environnementale mondiale

L'option Santé environnementale mondiale vise à former des professionnels capables de comprendre les principaux enjeux environnementaux mondiaux et leurs effets réels ou potentiels sur la santé publique. Ainsi, ils pourront notamment développer des plans d'action, de sensibilisation et d'éducation pour la réduction des impacts du réchauffement climatique, de la croissance démographique, de la pauvreté, de la constante augmentation des déchets, de la consommation ostentatoire des combustibles fossiles et de la surexploitation des ressources naturelles. Ce sont là d'immenses défis qu'il faut relever afin d'assurer un développement durable et viable aux générations futures.

M. Sc. avec stage ou travail dirigé, option hygiène du travail

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques sur les dangers chimiques, les dangers physiques, les dangers biologiques, les troubles musculosquelettiques, la biostatistique, l'épidémiologie, la sécurité, les questions liées à l'environnement, les dangers découlant d'un procédé, les relations de travail, l'éthique, la gestion et la législation. Le stage ou le travail dirigé vise à consolider des connaissances ou des habilités qui permettront à l'étudiant d'anticiper, d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques pour la santé des travailleurs.

1.3 Durée de la scolarité

La durée de **scolarité minimale exigée est de trois (3) trimestres** (ou l'équivalent, six (6) trimestres demi-temps). Seuls les **trois statuts suivants** sont possibles à la maîtrise :

- **Temps plein**

- **Demi-temps**

- **Rédaction** : Ce dernier statut est enregistré au dossier de l'étudiant lorsque les 3 trimestres temps plein ou l'équivalent ont été complétés. L'étudiant demeure inscrit en « rédaction » tant et aussi longtemps qu'il n'a pas déposé son mémoire, son rapport de travail dirigé ou son rapport de stage. De plus, il devra aussi avoir fait la présentation de son séminaire (dans le cadre des séminaires du DSEST du jeudi). **Suite au dépôt de son rapport ET de la présentation de son séminaire, l'étudiant sera inscrit en évaluation-correction** » où des frais minimes lui seront facturés.

Attention : vérifier avec la TGDE afin de vous assurer de la date limite de dépôt pour être inscrit en **évaluation-correction**. Les dates suivantes sont habituellement fixées comme date limite, pour le dépôt de votre document :

Session d'automne (31 décembre ou premier jour ouvrable de janvier),

Session d'hiver (30 avril)

Session d'été (31 août)

Suspension des études pour un trimestre

L'étudiant résident permanent ou citoyen qui n'a aucune activité académique à un trimestre, peut demander la suspension pour celui-ci. La demande de suspension doit cependant être motivée (article 68C du règlement des études supérieures). Pour les étudiants internationaux la suspension n'est recommandée que dans des cas de force majeure car elle peut avoir un impact sur le statut d'immigration, et il est interdit de travailler durant la période de suspension. Nous vous recommandons de

consulter [l'équipe d'immigration d'UdeM international](#) avant d'entreprendre toute démarche.

N.B. Aucun étudiant ne peut être inscrit à temps partiel à la maîtrise, ce statut est réservé aux étudiants au DESS (voir les articles 56 et 66 du règlement des études supérieures).

1.4 Conditions d'admission

Vous devez faire une demande d'admission en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.futursetudiants.umontreal.ca/fr/admission/index.html>

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise avec mémoire, avec travail dirigé ou avec stage, le candidat doit:

- être titulaire d'un diplôme de premier cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les **options** Toxicologie, Analyse du risque et Hygiène du travail;
- être titulaire d'un diplôme de premier cycle dans un domaine des sciences de la santé ou dans une discipline appropriée tels la biologie, la géographie ou le droit ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les **options** Environnement, santé et gestion des catastrophes et Santé environnementale mondiale.

Une moyenne minimale de **3,2** (Université de Montréal) ou l'équivalent pour les étudiants venant des autres universités est exigée;

- Un candidat considéré non francophone, selon la définition d'un étudiant francophone¹, devra obligatoirement réussir le Test de français international (TFI) avec une moyenne de 785/990 ou réussir le DALF ou TEF avec un niveau C1 basé sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). L'admission du candidat sera conditionnelle à la réussite du Test de français avec la moyenne minimale exigée.
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais².

Passage du microprogramme ou de l'un des DÉSS à la M.Sc. avec stage ou travail dirigé

¹ <https://espum.umontreal.ca/etudes/admission-et-reglements/competences-linguistiques/>

² Dans presque toutes les disciplines universitaires, les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable d'ouvrages publiés dans cette langue. Site Web Univ. de Montréal, Section II, Admission – conditions générales.

L'étudiant inscrit au microprogramme ou DESS devra avoir complété la scolarité du programme et avoir conservé une moyenne cumulative de 3,2 pour demander une admission à la maîtrise. Exceptionnellement, la demande pourrait être considérée avant la fin de la scolarité si les notes sont élevées sur une portion significative de la scolarité, par exemple si une moyenne d'au moins 3,5 est obtenue sur un minimum de 21 crédits.

Une admission conditionnelle en maîtrise est accordée aux étudiants qui ont au moins 3.4 sur 4.3 sur un cumul d'au moins 15 crédits. L'admission est conditionnelle au maintien de cette moyenne sur la scolarité totale.

Une nouvelle demande d'admission en ligne devra être complétée durant le premier mois de la session précédent la date de transfert souhaité. Veuillez communiquer avec la TGDE et le responsable de programme avant de faire votre demande.

***L'admission à la Maîtrise étant limitée par la capacité de supervision des professeurs du DSEST, le passage à la maîtrise requiert également une recommandation du directeur de programme, et pourrait ne pas être octroyé à tous les candidats répondants aux conditions précédentes.

1.5 Conditions pour débiter le stage ou le travail dirigé

L'étudiant doit avoir complété tous les cours du programme de maîtrise avant de débiter le stage ou le travail dirigé.

Par contre, certaines situations particulières pourraient être évaluées. Par exemple, l'étudiant admis directement à la maîtrise et à qui il manque un cours optionnel, pourrait compléter celui-ci au plus tard durant la session où il réalise son stage ou durant la session où il débute son travail dirigé (T.D.), sur approbation du responsable de programme. L'étudiant de l'option **Hygiène du travail**, pourrait faire le cours **SPU 6600** (aussi offert à l'été) en même temps que le stage si celui-ci est réalisé durant l'été.

Aucun cours ne pourra être suivi après la fin du stage ou après la première session où a débuté le travail dirigé. Cette règle s'applique à tous les étudiants, peu importe leur cheminement.

1.6 Règlement pédagogique concernant la fin de la candidature

[Lien vers le règlement pédagogique des études supérieures](#)

51. Fin de la candidature

La candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 48 du présent règlement, le cas échéant.
- b) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de la structure de son programme après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 52 du présent règlement.
- c) Si, avant une seconde évaluation, l'étudiant a cumulé plus de deux échecs pour ses cours préparatoires.
- d) Si, avant une seconde évaluation, l'étudiant a cumulé plus de deux échecs pour les cours de son programme proprement dit.
- e) Si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation.
- f) Si le doyen accepte la recommandation du comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel en vertu de l'article 46 du présent règlement, celle-ci est maintenue.
- g) En vertu de tout règlement ou politique applicables à l'Université.

SEGMENT IV - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA MAÎTRISE EN MODALITÉ STAGE OU TRAVAIL DIRIGÉ

Section XIX - Inscription à la maîtrise en modalité stage ou travail dirigé

76C. Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport de stage ou le travail dirigé doit être conforme aux exigences du programme ainsi qu'aux normes et directives de la faculté intéressée ou du département. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

76D. Dispositions particulières de fin de la candidature

La candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

- a) Si l'étudiant inscrit à plein temps dans un programme en modalité stage ou travail dirigé et n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 73 et 74 du présent règlement, n'a pas déposé le rapport de stage ou le travail dirigé associé à la modalité ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les

trimestres d'interruption des études ou de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation.

b) Si le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé associé à la modalité.

c) Si le jury attribue une note totale inférieure à C pour le rapport de stage ou pour le travail dirigé associé à la modalité. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

Section XXV - Fin de la candidature à la maîtrise avec mémoire

92. Dispositions particulières de fin de la candidature

En plus des dispositions mentionnées à l'article 51 du présent règlement, la candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à l'article 83 du présent règlement.

b) Si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 81 et 82 du présent règlement, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation.

c) Si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé.

d) Si les membres du jury déterminent, à la majorité des voix, que les corrections demandées au mémoire n'ont pas été faites de manière satisfaisante en fonction des instructions reçues.

e) En vertu de tout règlement ou politique applicables à l'Université.

2 Structure du programme de maîtrise

Consulter les informations les plus à jour sur le site des admissions :

Structure du programme

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-sante-environnementale-et-sante-au-travail/structure-du-programme/>

Cheminements recommandés

https://espum.umontreal.ca/fileadmin/espum/documents/ESPUM/CHEMINEMENTS/Cheminement_248810_MSc_Sante_environnementale.pdf

3 Travail dirigé de maîtrise en santé environnementale et santé au travail

MSN 6900 (15 crédits)

MSN 6901 (12 crédits) pour l'option Hygiène du travail

Consultez des informations détaillées sur le site [Studium suivant](#)

Préalable - avoir complété les 30 crédits de cours ou les 33 crédits de cours pour l'option « Hygiène du travail » (incluant tous les cours obligatoires du programme de maîtrise spécialisée) et avoir obtenu une moyenne minimale de 2,7.

Durée - un minimum de 4 mois temps plein; la durée habituelle d'un travail dirigé [recherche, rédaction, dépôt] est plus souvent répartie sur une période de 2 sessions. L'étudiant est inscrit en « rédaction » tant et aussi longtemps qu'il n'a pas déposé son rapport de travail dirigé et qu'il n'a pas fait sa présentation orale (séminaire).

Description sommaire - le travail dirigé vise l'approfondissement de connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale ou en santé au travail et à familiariser l'étudiant avec la méthode scientifique par la réalisation d'une activité de recherche.

Thèmes - Le travail dirigé portera sur un sujet relié à l'une des cinq options de la maîtrise dans laquelle l'étudiant est inscrit (analyse du risque, toxicologie générale, environnement, santé et gestion des catastrophes, santé environnementale mondiale ou hygiène du travail). Si un étudiant désire faire un travail dirigé hors de l'option dans laquelle il est inscrit, il devra recevoir l'assentiment du comité de programme.

Supervision - la supervision est effectuée par un professeur rattaché au département. Il peut y avoir une co-direction avec un tuteur interne ou externe au département.

Rapport du travail dirigé - le rapport est présenté sous le modèle d'un rapport de recherche; il présente la problématique, les méthodes, les résultats et une discussion tenant compte des données de la littérature scientifique. **Il représente un maximum de 40 pages** à double interligne en utilisant le caractère *Times New Roman 12 points* ou *Arial 11 points*. Des annexes peuvent s'y rajouter mais elles ne feront pas partie de l'évaluation du rapport. Celui-ci doit aussi faire l'objet d'une présentation sous forme de séminaire départemental.

Évaluation - le travail dirigé est évalué par un **jury** constitué du directeur de recherche, du co-directeur éventuel et d'un membre du jury, nommé par le directeur de recherche. L'évaluation du travail dirigé porte sur le contenu du rapport (60%), la présentation orale de celui-ci (20%), et sur les aptitudes professionnelles (20%).

4 Stage de maîtrise en santé environnementale et santé au travail

MSN 6910 (15 crédits)

MSN 6911 (12 crédits) pour l'option Hygiène du travail

Professeure responsable des stages : Mylène Ratelle

Préalable - avoir complété les 30 crédits de cours ou les 33 crédits de cours pour l'option « Hygiène du travail », incluant tous les cours obligatoires du programme de maîtrise spécialisée) et avoir obtenu une moyenne minimale de 2,7.

Durée - Un équivalent de 4 mois temps plein. Il faut prévoir, dans la majorité des cas, un temps additionnel pour finaliser la rédaction du rapport de stage et pour la préparation d'une présentation orale (séminaire départemental). L'étudiant doit donc prévoir être réinscrit en rédaction à la session qui suit la fin du stage. L'étudiant est inscrit en « rédaction » tant et aussi longtemps qu'il n'a pas déposé son rapport de stage et qu'il n'a pas fait sa présentation orale (séminaire).

Description sommaire - Le stage vise à familiariser l'étudiant avec la pratique de la santé environnementale ou de la santé au travail en l'insérant dans un milieu professionnel actif dans ces domaines où il participera à des travaux d'équipe et réalisera un projet.

Thèmes - Le stage portera sur un sujet relié à l'une des cinq options de la maîtrise dans laquelle l'étudiant est inscrit (analyse du risque, toxicologie générale, environnement, santé et gestion des catastrophes, santé environnementale mondiale ou hygiène du travail). Si un étudiant désire faire un stage hors de l'option dans laquelle il est inscrit, il devra recevoir l'assentiment du comité de programme. De plus, le stage doit obligatoirement être effectué dans un domaine et une équipe différente de l'expérience de travail actuelle ou antérieure de l'étudiant.

Activités - La participation active à la vie de l'équipe d'accueil, incluant comme composante principale la réalisation d'un projet de stage résultant en un rapport. L'étudiant doit se conformer aux règlements et procédures du milieu qui l'accueille en stage.

Rapport de stage : le rapport porte sur le projet de stage; il précise la contribution de l'étudiant; il présente le contexte, la problématique, l'approche adoptée, les résultats et une discussion critique de ces divers éléments. Il représente **un maximum de 40 pages** à double interligne en utilisant le caractère Times New Roman 12 points ou Arial 11 points. Des annexes peuvent s'y rajouter mais elles ne feront pas partie de l'évaluation du rapport. Celui-ci doit faire l'objet d'une présentation sous forme de séminaire départemental.

Évaluation - le stage est évalué par un **jury** constitué du directeur de recherche, du co-directeur éventuel, du superviseur de stage et d'un membre du jury, nommé par le directeur de recherche. L'évaluation porte sur le contenu du rapport (60%), la présentation orale de celui-ci (20%), et sur les aptitudes professionnelles (20%).

4.1 Permis de travail pour étudiant étranger inscrit au stage

Tous les étudiants étrangers inscrits à un stage (rémunéré ou non) dans le cadre de leur programme d'études doivent obligatoirement obtenir un permis de travail avant le début du stage. Ce permis est délivré par le Gouvernement du Canada. Il faut prévoir plusieurs mois à partir du dépôt de la demande et la réception du permis de travail.

Pour plus d'information veuillez voir à l'adresse suivante :

<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>

5 Présentation des séminaires de travaux dirigés et de stage de maîtrise en santé environnementale et santé au travail

Les étudiants³ à la maîtrise en santé environnementale et santé au travail avec mémoire, travail dirigé ou stage doivent présenter un séminaire sur les résultats obtenus dans le cadre de cette activité. Les séminaires du département ont toujours lieu le jeudi entre 11h00 et midi. Il s'agit d'un moment privilégié pour partager les fruits de votre labeur avec vos collègues, les professeurs et les autres participants.

Ressources utiles pour la rédaction et la communication scientifique :

<https://saisonsesp.umontreal.ca/activites/toutes-les-activites/>

[Rédaction d'un travail - Bibliothèques - Université de Montréal \(umontreal.ca\)](#)

La présentation est d'une durée de 20 minutes suivie de 5 minutes de questions. Il revient à l'étudiant de s'assurer d'avoir un ordinateur pour faire la présentation avec un logiciel tel PowerPoint.

Prendre note que la présence aux séminaires est fortement encouragée. Les présences seront prises pour les étudiants des DÉSS désirant faire le passage à la maîtrise et pour les étudiants de la maîtrise; avant de présenter son travail, l'étudiant doit avoir assisté minimalement à 2 séminaires midi du DSEST et avoir signifié sa présence au début du séminaire. Si l'étudiant n'a pas assisté à un nombre suffisant de séminaires, il ne sera pas autorisé à faire sa présentation.

Au cours du trimestre du dépôt du rapport de stage ou de travail dirigé, ou du trimestre précédent, l'étudiant doit, en accord avec votre directeur académique et son superviseur de stage ou de travail dirigé réserver une date pour la présentation de son séminaire auprès de Myriam Ben Hammouda, TCTB au DSEST.

³ On voudra bien comprendre ici que l'usage du masculin ne vise strictement qu'à alléger le texte

Il est important de noter que les places pour la présentation sont allouées selon le principe premier arrivé, premier servi. Les dates de fin de semestres sont le plus souvent surchargées, il est donc important de planifier à l'avance sa présentation.

Par ailleurs, l'étudiant qui réservera une date, mais qui se désistera par la suite sans motif valable devra attendre au trimestre suivant pour présenter son séminaire.

L'étudiant doit rédiger un résumé de sa présentation d'au plus 250 mots et le faire approuver par le superviseur académique, de travail dirigé ou de stage ainsi que par les membres du jury (constitué du directeur académique, du superviseur de stage en cas de stage, et d'un membre évaluateur). Par la suite, il faut envoyer ce résumé à myriam.ben.hammouda@umontreal.ca, avec le nom du directeur, du co-directeur s'il y a lieu, du superviseur de stage et son lieu de travail, s'il y a lieu, ainsi que leur adresse courriel, au plus tard 15 jours avant la présentation. Le superviseur académique doit être en copie conforme de cet envoi. Finalement, le message doit contenir la mention suivante : « Le résumé a été approuvé par tous les membres du jury ». **Si le délai de 15 jours n'est pas respecté, le séminaire est annulé et reporté au prochain trimestre ou au trimestre prévu s'il y a une date disponible.**

5.1 Guide de rédaction du résumé de séminaire

par Claude Viau, professeur associé

Département de santé environnementale et santé au travail

École de santé publique, Université de Montréal

Règles de rédaction

Comme il est de coutume pour les documents scientifiques, votre résumé sera constitué de quatre éléments : introduction, méthodologie, résultats et discussion / conclusion.

INTRODUCTION

Vous devez réaliser que sur un total de 250 mots, l'introduction doit être très concise. Évitez de dépasser 20% du total de l'espace consacré à cet élément, soit au plus 50 mots et encore moins si possible. Bien entendu, cela suppose de laisser tomber des éléments de contexte que vous auriez envie d'y présenter. La dernière phrase de l'introduction présentera l'objectif du projet.

MÉTHODOLOGIE

Dans cette section du résumé, vous présenterez les éléments principaux permettant au lecteur de juger de la qualité de votre démarche scientifique. Ici, typiquement l'espace consacré sera d'environ 25 à 40% du total.

De nombreux séminaires et rapports de travail dirigé et de stage sont centrés sur une revue de la littérature scientifique. Rappelez-vous qu'une telle revue comporte des éléments méthodologiques importants. Par exemple, vous devez préciser quelles sont

les bases de données qui ont été consultées, quelle période est couverte par la recherche, quels mots clés ont été utilisés. Si ceux-ci sont trop nombreux, donnez-en au moins des exemples. Idéalement, présentez également les critères qui vous ont permis de retenir ou de rejeter des documents. En effet, il n'est pas rare qu'une telle revue génère des centaines, voire des milliers d'articles ou autres documents et le lecteur comprendra que, dans ce cas, vous aurez dû prioriser ceux qui vous seront apparus les plus pertinents.

Au cours des années, plusieurs travaux de maîtrise comportaient aussi une composante « entrevue » auprès de certains groupes cibles. Ne vous contentez pas d'indiquer par exemple « nous avons interviewé les parties prenantes », mais précisez d'où ces groupes étaient issus, comment vous les avez choisis, combien de personnes ont participé à l'entrevue, quelle était la durée des entrevues...etc. Il y aura sans doute des compromis à faire ici en raison de la contrainte des 250 mots, mais pensez à fournir à votre lecteur scientifique assez d'information pour que, encore une fois, il puisse juger de la qualité et de la valeur de votre démarche.

Si vous avez fait un travail de laboratoire ou de terrain, précisez par exemple, la taille des échantillons, les instruments de mesure, les tests statistiques et autres éléments pertinents.

RÉSULTATS

Nous voici maintenant dans ce qui est le cœur du résumé. Ce devrait être la section qui occupe le plus d'espace, typiquement entre 40 et 60% du total du texte. Si votre travail comporte des aspects quantitatifs, mettez-les en valeur, cela donne du poids et de la crédibilité à votre travail. Par exemple, n'écrivez pas « la plupart des participants ont... », mais plutôt « 65% des participants ont... ». N'écrivez pas « les concentrations étaient plus élevées dans le secteur A », mais plutôt « Les concentrations dans les secteurs A et B étaient respectivement de 57 mg.m⁻³ et 35 mg.m⁻³ ». Si vous avez une échelle semi-quantitative, fournissez également un maximum d'information concrète. Si votre travail ne comporte que des éléments qualitatifs, soyez également le plus explicite sur les résultats obtenus.

DISCUSSION / CONCLUSION

Ici, la concision est de rigueur et cette section comportera souvent une ou deux phrases au maximum. Afin de montrer la cohérence du texte et de « boucler la boucle », on souhaite voir une phrase qui revienne sur l'objectif annoncé en début de texte. Par exemple, si l'objectif était « Ce travail visait à évaluer la pertinence de la démarche de... », on s'attend à voir en conclusion « La démarche retenue s'est révélée adéquate (ou au contraire insuffisante ou autre chose) pour... ». En d'autres termes, avez-vous atteint votre objectif et si oui, comment?

5.1.1 Exemple de résumé

Exemple de bon résumé produit tel quel par M. Omar Burgan à l'hiver 2009	Exemple de ce qu'aurait pu être son résumé s'il avait été mal conçu
Titre : Indications d'effets cardiovasculaires associés à une exposition de courte durée aux particules fines	Titre : Effets nocifs de l'exposition aux particules atmosphériques
<p>Il est reconnu que l'exposition à des particules atmosphériques (PM) d'une durée d'un jour à plusieurs semaines peut avoir un effet nocif sur le système cardiovasculaire. Les effets d'une exposition plus courte qu'une journée sont cependant moins bien établis. Pour découvrir les études disponibles sur les effets d'une exposition plus courte, une revue systématique de la littérature scientifique a été effectuée. Les études expérimentales et épidémiologiques sur les effets cardiovasculaires associés à une courte exposition (moins de 6 heures) de PM ont été retenues. Selon plusieurs grandes études épidémiologiques, il semble avoir une relation entre une courte exposition à des PM et les cas d'infarctus du myocarde. Cependant, les résultats des études mesurant les altérations de certaines mesures physiologiques reliées au déclenchement de l'infarctus (état de coagulation, vasoconstriction, etc.) sont peu concordants. L'altération physiologique la plus consistante à travers les études est celle du <i>heart rate variability</i> dans les études de cohorte. La signification clinique de cette altération temporaire ne semble pas être connue. En général, les preuves d'effets cardiovasculaires reliés à une courte exposition aux PA sont assez faibles. Plus d'études sont nécessaires pour déterminer s'il y a un effet mesurable d'une courte exposition aux PA qui pourrait être nocif pour certains êtres humains.</p>	<p>La pollution atmosphérique est reconnue pour affecter la santé des gens à des degrés divers. Cela se vérifie dans plusieurs pays du monde. Puisque tout le monde doit respirer, personne n'est à l'abri des effets délétères potentiels associés à l'inhalation des polluants de l'air. De plus, certaines populations sont plus susceptibles de ressentir les effets nocifs d'un air de mauvaise qualité. Année après année, les sondages indiquent que la population est préoccupée par cette question. Malgré les systèmes d'alerte au smog mis en place, il ne semble pas y avoir de réelle amélioration de la qualité de l'air au fil des ans. Ce sujet inquiète donc au plus haut point les autorités de santé publique et les équipes de santé environnementales qui y consacrent des ressources de plus en plus importantes. L'exposition sur une durée assez longue à des particules atmosphériques peut avoir des effets sur la santé. Les effets d'une exposition plus de courte durée sont cependant moins bien établis. Une revue de littérature a donc été effectuée pour cerner cette question. Plusieurs études intéressantes ont été retenues. Les résultats obtenus dans le cadre de ce travail seront présentés de manière détaillée avec une insistance sur le cas de l'exposition à des particules atmosphériques. Aucune conclusion claire ne se dégage de cette étude.</p>
Commentaires	
Notez que des informations précises sont données sur le contenu de la	Premièrement, le vrai sujet de la présentation n'est abordé qu'environ au

<p>présentation. Quelqu'un qui ne lirait que ce résumé aurait quand même une assez bonne idée de l'état des connaissances dans ce domaine.</p>	<p>deux-tiers du texte (à partir de « L'exposition sur une durée... »). Ce qui précède n'est que verbiage général sans grand intérêt pour illustrer les résultats vraiment obtenus dans le cadre du travail. Et même lorsqu'on commence à aborder le sujet lui-même, voyez comme le langage est flou et imprécis. Au terme de cette lecture, on ne sait rien du sujet qui sera traité. On a une « indication » du sujet, mais pas « d'information ».</p>
--	--

6 Procédure de dépôt de votre mémoire, de votre rapport de stage ou de travail dirigé

Pour déposer votre rapport, vous pouvez communiquer avec votre TGDE, si vous avez des questions. Les dépôts se font par courriel.

De plus, vous devez préciser sur la première page de votre rapport :

- Le titre exact du rapport (mot à mot)
- Votre nom complet
- Votre numéro matricule
- Le nom du directeur académique
- Votre option au programme de maîtrise
- Votre adresse de courriel personnelle

Notez que tous ces renseignements sont nécessaires à la préparation de l'avis de dépôt.

Notez également que pour passer au statut d'évaluation vous devez également avoir effectué votre présentation orale.

7 Processus d'évaluation du rapport de stage, travail dirigé ou mémoire

L'étudiant doit se conformer scrupuleusement au processus d'évaluation. Il ne doit pas approcher les membres du jury aussi longtemps que le processus d'évaluation n'est pas achevé; en particulier, il lui est strictement interdit d'entrer en contact avec l'examineur externe. Bien qu'il ait une relation privilégiée avec son directeur de recherche, il doit savoir que ce dernier a l'obligation de respecter la confidentialité des délibérations du jury.

Si l'étudiant n'est pas satisfait du déroulement de la procédure, c'est auprès des ESP ou de l'ombudsman qu'il doit faire des représentations, non pas auprès du jury.

7.1 Délai de soumission du rapport et de présentation orale

Deux articles entourent les délais de soumission des travaux associés au travail dirigé et au stage, les articles 76A et 32, qui sont recopiés ci-dessous.

76A. Évaluation et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend une modalité stage ou travail dirigé, le rapport de l'activité de fin de programme doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin

de celle-ci. Ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience terrain peut être invité à faire partie du jury.

32. Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre. En attente de la note finale, la mention REM (remise) est portée au relevé de notes jusqu'à la remise et correction du travail en question. La mention REM ne peut figurer au relevé de notes plus de deux trimestres pour un cours donné.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

Ces articles signifient que l'étudiant doit avoir présenté ses travaux et déposé son rapport au maximum 3 mois après la fin de son stage ou travail dirigé. Toutefois, un étudiant peut avec l'accord du responsable du programme obtenir un délai supplémentaire, ne dépassant pas 3 mois. À défaut d'une remise à la fin de cette période, un échec sera automatiquement enregistré.

8 Corps professoral

[Pour consulter la liste du personnel enseignant régulier, cliquez ici.](#)

[Pour consulter la liste du personnel enseignant non-régulier, cliquez ici.](#)

9 Échelle de notation

Évaluation	Lettres	Points	%*
excellent	A+	4,3	90,0 - 100
excellent	A	4,0	85,0 - 89,9
excellent	A-	3,7	80,0 - 84,9
bon	B+	3,3	77,0 - 79,9
bon	B	3,0	73,0 - 76,9

bon	B- ¹⁾	2,7	70,0 - 72,9
passable	C+	2,3	65,0 - 69,9
passable	C ²⁾	2,0	60,0 - 64,9
<hr/>			
échec	C-	1,7	57,0 - 59,9
échec	D+	1,3	54,0 - 56,9
échec	D	1,0	50,0 - 53,9
échec	E	0,5	35,0 - 49,9
échec	F	0	0,0 - 34,9

Reprise d'un cours : la note maximale ne peut excéder B-

Dans un cours donné, nous attribuons une note littérale à chaque élément de l'évaluation. La note finale résulte de la pondération des valeurs, en points, de ces notes.

¹⁾ Note de réussite dans un programme aux études supérieures

²⁾ Note de passage à un cours aux études supérieures

* peut varier selon le responsable du cours

[Lien vers la page du registraire](#)

10 Plagiat

Consultez attentivement les textes de la page suivante du site Web de l'Université de Montréal

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

**Département de santé environnementale et santé au travail
École de santé publique
Université de Montréal**

Adresse postale

C.P. 6128, Succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7

Adresse civique

**2375, chemin Côte S^{te}-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A8**

Téléphone

514 343-6134

Télécopieur

514 343-2200

Courriel

ESPUM - 2e-cycle-dsest : 2e-cycle-dsest@espum.umontreal.ca

Site web du département

<http://espum.umontreal.ca/dsest>

Tous les énoncés de ce Guide sont aussi précis que possible. Si des différences étaient relevées entre ceux-ci et le règlement des études supérieures et posttravail dirigé doctorales, les directives du règlement des ESP seraient appliquées.